

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10
Fax . 04.78.96.08.51

DECISION DU MAIRE

Objet : Tarifs du centre de loisirs et de Chap'ados - été 2020 - année scolaire 2020-2021 - Complément décision n° 2020-018D

Le Maire,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal n°2020-23, article 1 - 2^{ème} alinéa, en date du 28 mai 2020, autorisant Monsieur le Maire à fixer les tarifs des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite de 10 000 euros par acte et par an,
- Vu la décision n° 2020-018D fixant les tarifs des activités du centre de loisirs et du pôle ados pour l'été 2020 et l'année scolaire 2020-2021,
- Considérant que suite à une omission dans la décision précitée, il convient de rajouter les frais de gestion de 1.10 € par an et par famille,

DECIDE

- ARTICLE 1 :

De fixer les frais de gestion de 1.10 € par an et par famille et de rajouter ce tarif à ceux indiqués dans la décision n° 2020-018D

- ARTICLE 2 :

Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Madame le Trésorier et affichée en Mairie.



CHAPONNAY, le 20/10/2020
Le Maire,
Raymond DURAND

*Certifié exécutoire
Télétransmission en préfecture, le 20/10/2020
Et de l'affichage, le 20/10/2020*